

Dépôt Mouscron- Centre

Paraît tous les deux mois,

sauf en juillet-août.

P 501345P



PB-PP
BELGIE(N)-BELGIQUE



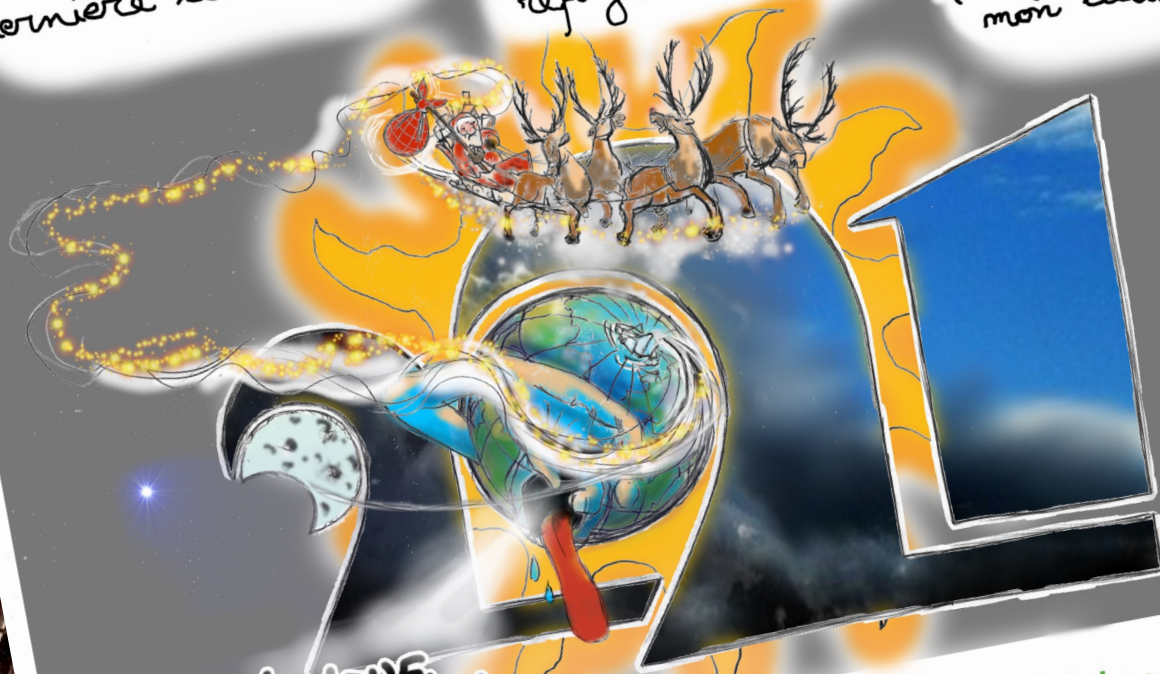
Eco-Vie

la revue

*c'est peut-être ma
dernière tournée! ...*

*... Je ne voudrais pas
devenir un
réfugié climatique!*

*Mais j'ai déjà fait
mon baluchon.*



**PFFF! C'QUE
J'AI CHAUD!**

**Que 2021 vous apporte un peu de ciel bleu
pour un monde plus juste et plus durable**



2021 ... Un nouveau départ déconfiné pour Eco-Vie !

Lors de notre dernière Assemblée Générale, il a été décidé de renoncer à notre reconnaissance, en tant qu'association d'Education permanente, par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce n'est pas une décision prise à la légère car elle a de nombreuses implications pour notre association.

Pourquoi avoir pris cette décision ? Parce que malheureusement la Fédération Wallonie-Bruxelles ne fait aucune différence dans ses exigences entre une petite asbl comme la nôtre (qui ne travaille qu'avec des bénévoles) et de grosses asbl qui, elles, œuvrent avec un ou plusieurs permanents (seuls le nombre d'heures à justifier et le montant alloué diffèrent). Nous étions enfermés dans un carcan qui nous entraînait à la course aux activités reconnues c'est-à-dire des heures qui répondaient à des critères très (trop) contraignants. C'est ainsi que des activités subsidiées hier ou avant-hier ne l'étaient plus aujourd'hui (ex : l'après-midi « Mon jardin au naturel », certaines visites didactiques, notre atelier djembé, des ateliers chez nos membres ou non-membres pour changer notre façon de consommer...). Au fur et à mesure des décrets, les règles et leurs interprétations changeaient et se durcissaient. Ajoutez à cela, le travail administratif lourd et fastidieux que l'on traînait, de plus en plus, comme un boulet. Tout ce temps occupé à rédiger des rapports nous privait de travail de terrain et nous n'avions plus de temps et d'énergie à consacrer à des activités qui nous auraient fait plaisir : travailler avec des enfants, proposer des activités familiales, oser parler dans nos invitations d'activités ludiques et de convivialité (pourquoi faire de l'éducation permanente ne pourrait pas être gai et amusant ??? Ça, nous ne l'avons jamais compris ...).



Cependant, avant de prendre cette décision, il nous fallait bien réfléchir car ce ne serait pas sans conséquence pour les finances de notre asbl. Renoncer à cette reconnaissance, c'était aussi renoncer aux subsides qui nous étaient accordés. C'est le pari qu'à fait notre AG : dorénavant, nos seules rentrées financières seront vos cotisations, les participations payantes aux activités avec un impératif : faire en sorte que ces rentrées restent raisonnables afin de permettre au plus grand nombre de participer. D'autres rentrées proviendront des rémunérations de nos animations pour d'autres associations ou d'autres groupes. Nous croyons que c'est faisable car notre trésorerie est saine et nous ferons tout ce qu'il faut pour maîtriser nos coûts.

Bref, aujourd'hui, vous l'avez compris, une page se termine et une autre s'ouvre dans l'histoire de notre association. Nous sommes à un tournant mais est-ce à dire que nous ne ferons plus d'éducation permanente ? Que nenni ! L'éducation permanente c'est l'essence même de notre association, c'est ainsi qu'Eco-Vie est née : pour pouvoir proposer une revue, des activités où échanger nos expériences, en discuter ; proposer des activités pour réfléchir, nous positionner aussi sur des changements de pratiques, de société. C'est tout ça Eco-Vie depuis 1978 et ça le restera mais en laissant de la place aussi pour des moments de joie, d'amitié et de convivialité.

Alors, aujourd'hui plus que jamais, nous sommes ouverts à vos envies d'activités. Alors, n'hésitez pas à nous en proposer.

Permettez-nous de réitérer nos vœux pour un monde plus juste et plus durable et d'y adjoindre bonheur et santé.

Xavier, au nom de toute l'équipe des bénévoles d'ECO-VIE



SOMMAIRE

EDITORIAL

2021 ... Un nouveau départ
déconfiné pour Eco-Vie ! p.2

REFLEXION d'ici, de là

Pêche artisanale et sur-
pêche industrielle ... Davis vs
Goliath p.12

Philosophie de la Sollicitude
et de la Bienveillance (le
Care) p.16

Ène paire de plantes d'ichi
– El poreau p.17

INVITATION aux activités d'Eco-Vie

Notre revue New look p.3

Invitation à l'Assemblée gé-
nérale p.4

Low Danger Zone p.5

Humusation p.15

Agenda (janvier –février–
mars) p.24

AMENAGEMENT du Territoire

Position d'Eco-Vie sur la de-
mande d'urbanisation de la
ZACC des 3 Herseaux p.6

STOP et Tous à pied p.8

Cora : encore un épisode ...
la fin? p.9

Classement de l'église Saint
Pierre et Paul de Warneton
et du périmètre historique
autour de l'édifice p.10

PRATIQUE ... les con- seils d'Eco-Vie

Allo ... Tatïe Sylvia p.18

Nourrir ou ne pas nourrir?
Là est la question p.19

Trucs et Astuces Janvier –
Février 2021 p.20

ECO-VIE Junior

La grive ... Les grives p.22

NOTRE REVUE... New Look !

Les membres dont la cotisation était arrivée à échéance courant du second semestre 2020, et qui nous avaient donné une adresse mail pour les contacter, ont été approchés, au moment du rappel de l'échéance de la cotisation, afin de savoir s'ils préféraient recevoir notre revue en version pdf couleurs (c'est-à-dire un envoi informatique) ou la version papier noir et blanc et, à notre surprise, ils ont été plusieurs à dire qu'ils préféraient de loin la version papier mais qu'ils aimeraient bien la recevoir en couleurs. Notre conseil d'administration a bien entendu cette demande et y a réfléchi et nous avons fait le choix de vous envoyer ce numéro en couleurs. Merci de nous dire ce que vous en pensez.

Editer notre revue en couleurs, cela ne pourra se faire à cotisation égale, dès lors notre conseil d'administration fera une proposition à l'assemblée générale du 16 janvier pour adapter la cotisation qui est inchangée depuis 2015, bien entendu dans des limites raisonnables.

Xavier a aussi décidé de revoir la mise en page pour que la lecture soit plus agréable, plus conviviale (et oui, vous voyez déjà un changement vers plus de convivialité 😊 ...). N'hésitez pas à nous dire si vous aimez cette nouvelle version. Nous attendons vos retours avec impatience.

Bonne lecture

Le comité de rédaction

INVITATION

AUX ACTIVITES d'ECO-VIE



ECO-VIE asbl
Secrétariat : 34 rue de l'Oratoire B – 7700 Mouscron
056/337213 <http://www.eco-vie.be> eco-vie@skynet.be

Mouscron, le 22 décembre 2020

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE

16/01/2021 A 10h30

Exceptionnellement : cette AG aura lieu par visioconférence

ORDRE DU JOUR

- Fixation de la cotisation 2021
- Activités 2021
- Divers

Comme toutes nos assemblées générales, cette assemblée est ouverte à toutes et tous et ce même si seuls les membres associés ont le droit de vote.

Pour l'asbl Eco-Vie

Xavier Adam
Président

Siège social : 34, Rue de l'Oratoire B - 7700 Mouscron
N° Entreprise : 0862.049.094

Pour participer à la réunion Zoom, introduisez ce lien :

<https://us02web.zoom.us/j/83833073324?pwd=NUVPeWFKWmhWNDZTZjJURTYxbUFOdz09>

LOW DANGER ZONE

AMELIORER LA SECURITE ROUTIERE ET LA QUALITE DE L'AIR DANS VOTRE COMMUNE

INVITATION

Le trafic routier produit, en particulier dans les centres urbains, divers effets négatifs : pollution atmosphérique, bruit, insécurité et occupation de l'espace public. La taille, la puissance et le poids des voitures, en constante augmentation, aggravent ces effets.

Comment les communes peuvent-elles diminuer les impacts de l'automobilité sur leur territoire ?

Pour tenter de réduire l'ensemble des effets indésirables du trafic routier dans l'espace communal, IEW et l'asbl Parents d'Enfants Victimes de la Route (PEVR), ont développé conjointement le concept de **Low Danger Zone** (LDZ), soit des zones dont seraient bannies les voitures les plus lourdes et les plus puissantes, non seulement plus dangereuses pour les autres usagers de la route mais également plus polluantes car consommant plus d'énergie.

La *Low Danger Zone* est déjà à l'étude au Conseil communal de Liège et par des citoyens namurois.

Programme de la rencontre

- mieux connaître les impacts sanitaires et environnementaux de la voiture ainsi que l'évolution du parc automobile ;
- découvrir le concept de *Low Danger Zone* et imaginer les possibilités de mise en œuvre à l'échelle de votre territoire + présentation des réflexions de Liège et de Namur pour la mise en œuvre du concept ;
- découvrir les enseignements de mise en œuvre de « Low Emission Zone » notamment à Bruxelles ;
- identifier ensemble les freins et les leviers à la mise en œuvre du concept de *Low Danger Zone* (outils légaux, acceptabilité, etc.) ;

Date de la rencontre : le mardi 2 février 2021 à 19h30 (en virtuel, le lien de connexion vous parviendra avec la confirmation d'inscription)

Inscription : par mail auprès de eco-vie@skynet.be, par téléphone c/ Sylvia Vannesche 0477 36 22 12



"Il faut éviter de laisser à l'avenir le soin hypothétique de trouver des solutions à nos problèmes contemporains."
(Hubert Reeves, Mal de Terre)

AMENAGEMENT du TERRITOIRE

POSITION d'ECO-VIE sur la demande de permis d'urbanisation dans la ZACC DES 3 HERSEAUX

Gageons que vous avez entendu parler autour de vous, que vous avez lu dans les médias qu'une enquête publique avait eu lieu concernant une demande de permis d'urbanisation dans la ZACC (Zone d'Aménagement Communal Concerté) des 3 Herseaux (plus précisément sur un terrain situé entre la Rue de la Persévérance et la Rue de la Tranquillité) pour la création de 110 lots destinés à la construction d'habitations uni- ou multi-familiales principalement de type mitoyennes ou semi-mitoyenne.

Comme pour tous gros dossiers d'aménagement du territoire, notre association s'est penchée sur l'étude d'incidences environnementales qui accompagnait cette demande et qui était soumise à enquête publique et nous avons remis un avis circonstancié au Collège communal, qui est l'autorité compétente pour accorder ou pas ce permis. Nous avons d'ailleurs fait de même, en 2014, lors de l'élaboration du RUE qui allait régir la ZACC des 3 Herseaux et du Blanc Ballot.

Quelques explications : un RUE est un Rapport Urbanistique Environnemental. Fin 2013– début 2014, celui des 3 Herseaux a été soumis à enquête publique et adopté en janvier 2015. C'est lui qui régit cette ZACC, c'est un document qui énonce des règles d'aménagement de la zone. Depuis lors, le RUE a changé de nom et s'appelle dorénavant SOL (Schéma d'Orientation Locale). Qu'on le nomme RUE ou SOL, il n'a qu'une valeur indicative ce qui veut dire qu'on peut s'en écarter en se justifiant. Il n'a pas force de loi.

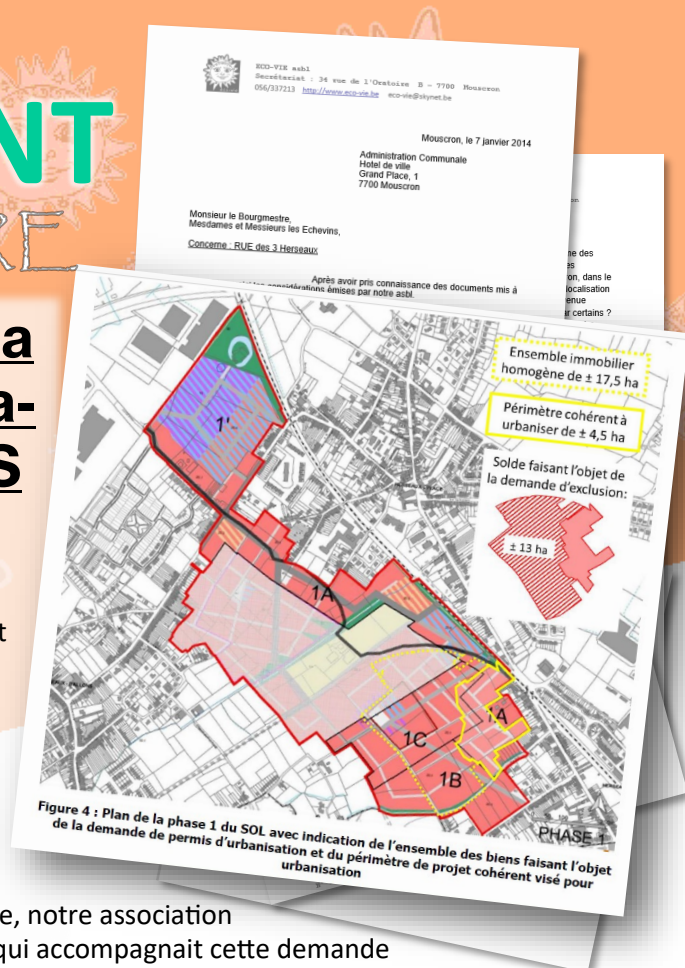
Les premières questions très importantes à poser au Collège étaient : « Quelle est l'opportunité de ce projet : Répondre à une demande locale de logements ? Répondre à une demande d'un promoteur immobilier ? Répondre à une vision future de notre ville par le Collège ? ».

Vous trouverez ci-dessous un extrait de notre courrier (texte complet via <http://www.eco-vie.be>). À la page d'accueil vous trouverez tous les projets sur lesquels nous nous sommes exprimés et en cliquant sur les 3 Herseaux, vous pourrez lire notre lettre in extenso.

Notre avis :

Tout d'abord, il est à remarquer que dans l'étude, l'analyse de la typologie des logements est basée sur des données de 2018, alors que depuis et à court ou moyen terme, de nombreux projets de constructions d'appartements, de nouveaux lotissements ont vu le jour ou le verront. Citons pour les plus gros : le projet à l'angle de la Rue du Christ et de la Rue du Dragon (33 appartements) – Chaussée de Luigne (30 appartements et 5 habitations) – Rue des Feux Follets (18 maisons) – ancien bâtiment SPF (30 logements) – Chaussée de Gand (73 habitations et 32 appartements) – Rue Pastorale et Rue des Ecoles (15 appartements) – Rue du Nouveau-Monde (44 lofts) – Rue du Val (44 appartements) - projet du Sarma

(2 blocs d'appartements de 48 et 21 logements) – projet de l'Eden (71 appartements) – projet de la Rue Blanches-Mailles (43 appartements et des maisons) – les appartements en construction dans le bas de la Rue de la Coquinie ... etc ... en additionnant ces réalisations et projets ainsi que les demandes de lotissements plus petits et les demandes d'un nombre d'appartements inférieurs à 10, on atteint facilement environ 600 logements ... Alors faut-il vraiment mettre en œuvre les 3 Herseaux et permettre l'urbanisation de 4,5 ha dès à présent ? La population mouscronnoise a-t-elle émis cette demande ou serait-ce plutôt un promoteur immobilier ? Quel est le but poursuivi par le Collège s'il accorde ce permis



d'urbanisation ? Notre commune est-elle rentrée dans une « dynamique » d'appel à de nouveaux habitants ???

Mouscron est déjà densément peuplée (bien plus que la moyenne en province du Hainaut ou en R.W.). Prenons garde que nous ne devenions une ville dortoir où le citoyen étouffe !

Nous avons vu récemment les dangers d'une ville densément peuplée, n'est-ce pas là l'une des explications de la forte progression du Coronavirus que nous avons vécue ?!!

Nous vous rappelons, si besoin en est, que dans le SOL des 3 Herseaux, on peut lire « Promouvoir au sein de chaque quartier une mixité de logements pour répondre à la demande. **Cet objectif passera par une programmation, répondant en priorité aux besoins, sans vouloir en créer de nouveaux** » et c'est ce que vous aviez promis à la population lors de l'adaptation de ce RUE. Tenez donc votre promesse. Si nous nous réjouissons que 13ha de

terres cultivées actuellement ne font pas partie de la demande de permis d'urbanisation, est-il quand même cohérent de sacrifier 4,5ha de terres agricoles alors que notre population ne cesse d'augmenter ? Il faut songer à pouvoir la nourrir en faisant appel à des circuits courts et ce n'est pas en urbanisant des champs que nous pourrons le faire. Le Collège ne peut pas promouvoir, à travers de nombreuses actions, le circuit court et dans le même temps gaspiller 4,5 ha de terres limoneuses de qualité agronomique considérée comme bonne.

Une régie foncière publique permettrait sans doute à la commune de mieux gérer cette pression urbanistique tout en gardant nos terres agricoles intactes.

Enfin rappelons-nous que ce n'est pas parce qu'on a une ZACC qu'on doit forcément la mettre en œuvre et répondre aux souhaits de promoteurs et d'investisseurs !

Nous nous opposons à cette urbanisation car nous estimons qu'elle n'est nullement nécessaire actuellement et que nos bonnes terres agricoles doivent servir à autre chose.

Cette enquête publique est arrivée au moment où nous avons programmé la réunion-débat, en visioconférence, avec Inter-Environnement Wallonie sur le thème « Stop Béton » et lors de cette soirée, très intéressante et instructive, il n'a pas été dit autre chose : il faut arrêter de bâtir en dehors des villes, il faut construire la ville sur la ville (par exemple sur nos friches industrielles ou commerciales... et oui, les friches commerciales, ça existe aussi maintenant... en rénovant des bâtiments anciens... etc.) mais il est indispensable de préserver les espaces agricoles, les campagnes qui nous restent encore. L'urbanisation à outrance a ses limites, bétonner encore et encore ne peut se concevoir et pour de multiples raisons. Il est temps de retrouver la raison et de dire « Stop béton » !

Si vous voulez en savoir plus sur ce sujet, je vous conseille la lecture du dossier « Stop béton » rédigé par Hélène Ancion d'Inter-Environnement Wallonie : <https://www.iew.be/stop-beton-le-nouveau-dossier-diew/> ainsi que sa dernière news consacrée à une des 8 balises pour stopper le béton : <https://www.iew.be/retrouver-le-sol/> (on peut aussi y trouver les liens vers les articles consacrés aux autres balises)

Sylvia

**Qui est-ce qui r le?
On peut cultiver sur
les to ts ...!**



STOP et TOUS À PIED !

Non il ne s'agit pas de l'acronyme « Saisis Ton Occasion Piéton », quoique c'est tout de même une belle occasion pour les piétons d'être enfin reconnus.

Vous en avez peut-être déjà entendu parler, mais quel est-il ? D'où vient-il ? À quoi sert-il ? Et bien restez ici, nous allons tout vous expliquer.

Né en 2001 d'une réaction de Carl Decaluwé (homme politique flamand belge) critiquant la politique de mobilité de Steve Stevaert (alors ministre flamand de la Mobilité), cet acronyme "STOP" nous vient du nord du pays.

Attention, on revoit ses bases en néerlandais :

- **S** pour *stappers* qui veut dire piétons, ça c'est tout le monde à un moment de la journée
- **T** pour *trappers* qui veut dire cyclistes, ça c'est vous sur votre destrier à 2 roues
- **O** pour *openbaar vervoer* qui signifie transport public, ça c'est vous dans le train, le bus, le métro, le tram...
- **P** pour *privé vervoer* qui veut dire transport privé, ça c'est vous dans votre voiture

Maintenant que nous savons ce qu'il signifie, que défend ce principe STOP ?

Et bien, il prône une hiérarchisation des différents modes de transport et les favorise dans l'ordre suivant : la marche à pied, les vélos et la micromobilité active (trotinettes, skateboard, rollers, monoroues...), les transports publics, les transports privés collectifs (taxi, voitures partagées, covoiturage) et enfin, les transports privés individuels.

Et c'est là le gros bouleversement, le tournant dans l'histoire : on arrête donc de mettre la voiture privée et individuelle comme point de départ et centre des réflexions et aménagements. Oui nous aussi on en a eu les larmes aux yeux quand on l'a vu apparaître dans la déclaration de politique régionale wallonne.

Ce principe STOP fait donc son chemin et commence à

s'imposer, on le retrouve dans le débat et au centre de réflexion dans les plans de mobilité de plusieurs villes par exemple (Gand et Bruxelles pour ne citer que du local made in Belgium). La nouvelle déclaration de politique régionale wallonne (DPR) reconnaît pour la première fois en 2019 (elle était la dernière à ne pas l'avoir fait) l'inversion de la hiérarchie des modes de déplacement avec une priorité mise sur les modes de déplacements actifs et d'abord sur la marche à pied. Le principe STOP est donc maintenant reconnu par les trois Régions.

La Belgique est donc *en marche* (huhu!) : arrêtons de construire et penser les villes autour de la voiture. Appliqué au sein de plans de mobilités, le principe STOP



participe aux retombées positives telles qu'une meilleure qualité de l'air, une pollution sonore diminuée, une plus grande activité économique et une augmentation de la sécurité

Et concrètement ça veut dire quoi pour les piétons ?

- Diminuer l'emprise de la voiture en voirie.
- Améliorer les trottoirs : suffisamment larges pour tous les usagers (PMR, poussettes, chaisards) et accessibles (STOP au parking sauvage des voitures) et praticables (pavés).
- Donner plus d'espace aux piétons près des passages pour piétons en supprimant des places ou bandes de stationnement, élargissant le trottoir sur la voirie carrossable...

- Mieux partager l'espace en créant des zones de rencontre, des zones 30.
- Favoriser les déplacements piétons par la création de cheminements piétons en site propre et la mise en place de rue scolaire
- Favoriser les transports en commun : emplacement bus respectés, bandes réservées.
- Favoriser les déplacements des piétons et cyclistes (etc.) par des feux verts intégraux à plu-

sieurs endroits

- Favoriser les alternatives à la voiture thermique individuelle : covoiturage, véhicules moins polluants (CNG, LPG, hydrogène, électrique), zone de basses émissions, emplacement pour voiture électrique en voirie...

Allez, 5, 4, 3, 2, 1 **STOP c'est parti !**

asbl Tous à Pied



CORA: encore un épisode ... la fin ?

Ce 3 décembre, le Conseil d'Etat annulait la décision adoptée par la Commission de Recours le 30 novembre 2018 portant refus, sur recours, du permis intégré ayant pour objet la construction et l'exploitation d'un centre commercial « Mozaïk », d'une surface commerciale nette de 36.494 m², sur un terrain situé rue Jules Vantieghem, 1 à Evregnies (Estaimpuis).

C'est par cette décision que Cora s'invitait de nouveau dans les conversations et dans la presse. Concrètement qu'est-ce que cela veut dire ? Tout d'abord rappelons que les décisions du Conseil d'Etat sont toujours prises par rapport à des procédures (erreurs diverses dans les argumentaires du refus par exemple). Donc, il revient maintenant à la Région wallonne de se positionner et de formuler son argumen-

tation d'octroi ou de refus du permis demandé par Cora.

Sachant que la Région wallonne ne délivre normalement plus de permis pour des centres commerciaux en périphérie des communes, sachant aussi que ce que nous disions depuis de nombreuses années est aujourd'hui une constatation : des projets de méga-centres commerciaux tel celui imaginé par Cora sont des projets d'un autre âge. Sachant qu'il se dit également que Cora serait prêt à revendre le terrain pressenti à l'intercommunale IEG (ancienne propriétaire du terrain), nous ne croyons pas que Cora viendra un jour s'installer sur le site du Quevaucamps et c'est tant mieux. Aidons et soutenons plutôt les petits commerces de proximité où nous pouvons nous rendre à pied, eux qui par leur présence font vivre, bien souvent, un quartier.

Sylvia



Un combat de 20 ans va-t-il prendre fin aujourd'hui? Le regain d'intérêt pour le commerce local va-t-il enfin porter le coup de grâce à un projet qui n'était déjà plus de son temps pour nous en 2001... Nous n'étions pas nombreux à le proclamer, mais nous le pressentions.

AMENAGEMENT

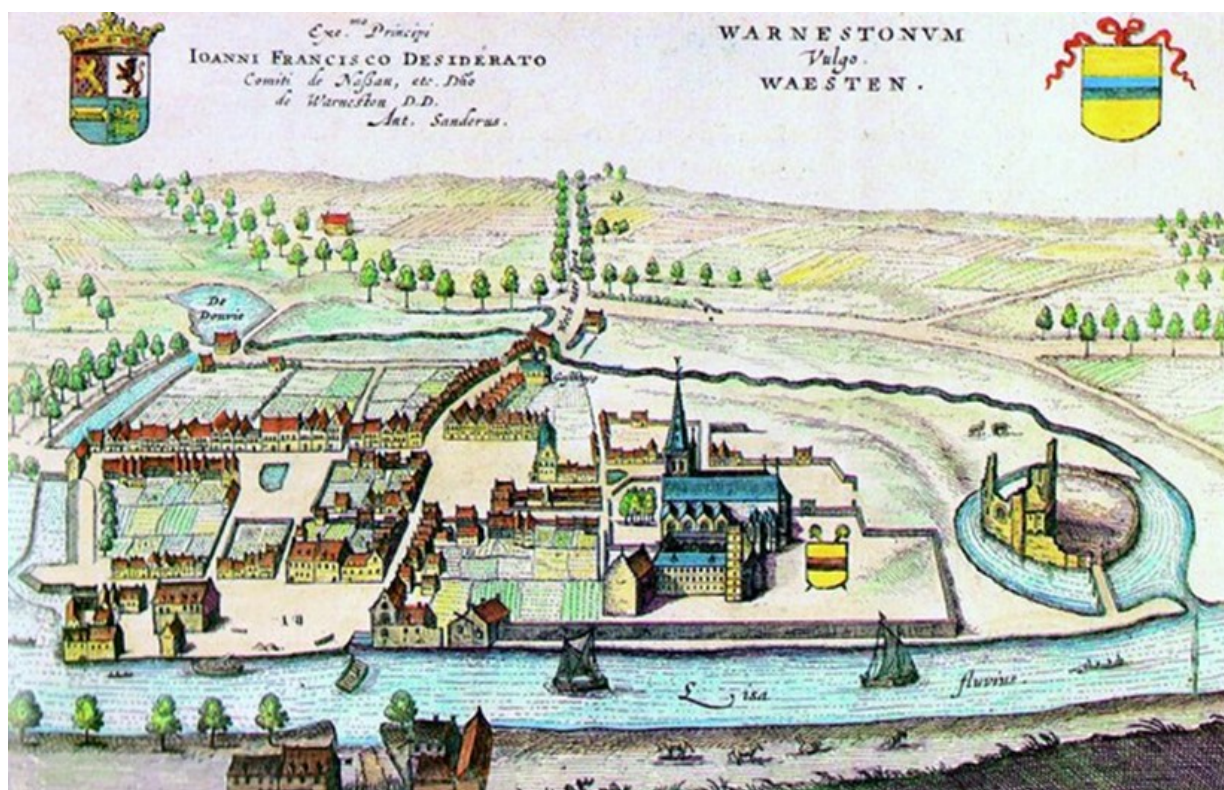
du TERRITOIRE

Classement de l'église Saint Pierre et Paul de Warneton et du périmètre his- torique autour de l'édifice.



A la demande des autorités de la ville de Comines-Warneton, une démarche de classement de l'église de Warneton est en cours. Les fonctionnaires de l'AWAP se sont montrés très motivés pour effectuer les démarches de classement. Warneton a été entièrement détruite en 1917 lors des batailles de la guerre 14-18.

L'église actuelle, encore toute jeune recèle de nombreux éléments de valeur qui motivent une reconnaissance ; la céramique, partout présente, frappe le visiteur par les jeux de lumière et les reflets colorés, les compositions de vitraux, les multiples références art déco forment un ensemble homogène intégré dans un paysage qui reste très comparable aux gravures du 17^{ème} siècle. On retrouve encore aujourd'hui, ce que Antonius Sanderus a pu graver voilà 400 ans.



Gravure du 17^{ème} siècle qui montre que la ville de Warneton est née sur une élévation entre la Lys et la Douve dont l'embouchure est dessinée près du château en ruine à droite de l'illustration.



Embouchure de la Douve et la « Montagne du Château ».



La « Montagne du Château » vue du ciel, vers 1992. La Douve est bordée de peupliers.

Les stalles baroques du chœur datent du début du 18^{ème} siècle, les tombeaux polychromes dont celui de Robert de Cassel sont les seuls trésors sauvés des combats de la grande guerre, ils se marient parfaitement avec les voûtes et la crypte de l'édifice récent car sa construction s'est terminée en 1927.

Philippe

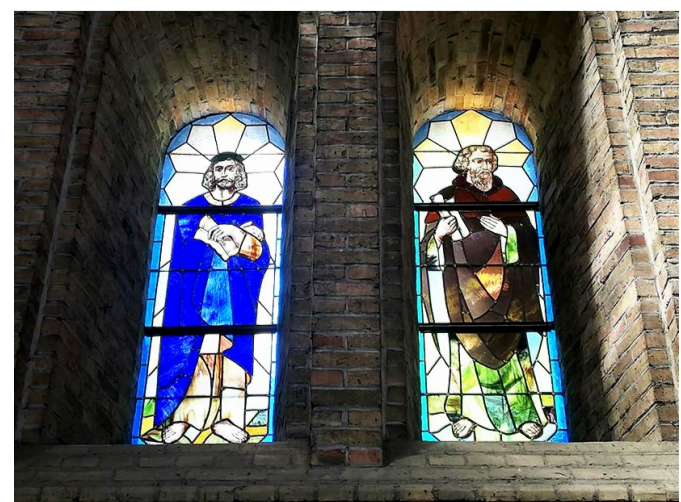


Stalles baroques vers 1704.

Cette église a fait l'objet de visites par le passé lors de plusieurs balades thématiques organisées par Eco-Vie et guidées par Martin

Entrer dans cette église, c'est comme, pour une abeille, regarder s'ouvrir une fleur d'orchidée et découvrir tous les trésors qu'elle recèle: couleurs, formes, nectar et pollen !

Ah! Si la RW pouvait aussi l'entendre parler de la vallée de la Lys!!!



Vitraux contemporains de la construction durant les années 1920.

REFLEXION

d'ICI, de LA

PÊCHE ARTISANALE ou SURPÊCHE INDUS- TRIELLE...

David vs Goliath ?

Lorsque j'étais encore enfant, entre 1970 et 1980, les reportages télé sur le monde de la mer du Commandant Cousteau offraient des moments magiques, on y apprenait la beauté des mondes marin et sous-marin. Et parallèlement à l'éveil écologique de l'équipage du Calypso, les téléspectateurs que nous étions prenaient conscience de la fragilité de ces espaces, de leur faune et de leur flore magnifiques.

Dans les années 80, la pollution occasionnée par nos modes de production et de consommation devenaient de plus en plus conséquents et dommageables pour les mers et les océans. Tandis que, à la même époque, les types de pêches mis en œuvre par les industriels avec des chalutiers toujours plus gros, toujours plus puissants, annonçaient déjà le phénomène de surpêche, de plus en plus de voix s'élevaient pour dénoncer la désertification du milieu aquatique. Les océans si merveilleux présentés par Jacques-Yves Cousteau et ses compagnons se vidaient de leurs populations. Mais rien n'a changé jusqu'à aujourd'hui où seulement 6% des espèces de poissons pêchés ont encore la capacité de reconstituer ou de maintenir leur population... si on arrête la politique actuelle de surpêche !

Pourtant l'Europe agit, pourtant des associations agissent, mais les industriels parviennent à déjouer et réorienter les initiatives à leur profit :

* 80% des subsides pour limiter la surpêche sont englobés par les industriels de la pêche (ils déclassent leurs vieux bateaux parfois même à l'arrêt depuis longtemps, voire des carcasses !) et mettent à l'eau

des navires encore plus puissants. Face au pillage des ressources mais également de l'argent public, BLOOM tire une nouvelle fois, comme d'autres organisations, la sonnette d'alarme sur un **modèle qui appartient au passé, mais pourtant défendu par les politiques publiques.**

« Non contents de piller l'océan, **ces industriels font également financer leurs pratiques destructrices par de l'argent public.** Depuis le début des années 1980, l'Union européenne a ainsi déboursé plusieurs milliards d'euros de subventions publiques afin d'exporter sa surcapacité de pêche sous couvert d'accords de pêche (...) ce qui a permis à ses multinationales d'aller pêcher dans les eaux africaines. Chaque année, les deux accords avec le Maroc et la Mauritanie (...) représentent chacun un coût compris entre 50 et 60 millions d'euros. D'autres subventions importantes ont également été attribuées à ces navires. C'est sans compter la détaxe sur le carburant qui s'applique à l'ensemble du secteur de la pêche européenne. Un exemple frappant est celui de l'ANNELIES ILENA, chalutier de 144 mètres pouvant capturer 400 tonnes de poissons par jour. Pour sa construction, ce navire a bénéficié d'une subvention de 100 millions d'euros qui lui a été accordée par le gouvernement irlandais. Comble de l'ironie, il était tellement gros qu'il ne pouvait pas avoir de permis pour pêcher dans les eaux européennes. Après cinq années passées à pêcher en Mauritanie — où il était surnommé le « navire de l'enfer » — le groupe P&P l'a racheté pour la somme de 30 millions d'euros.

Au-delà de l'impact environnemental et social colossal de ces géants, **nos impôts servent donc à bâtir des empires financiers et non à protéger les écosystèmes marins et la petite pêche côtière.** L'argent public investi leur permet d'atteindre une efficacité toujours plus grande, afin de maximiser la rentabilité des industriels et satisfaire leur appétit vorace. »

Bloom dénonce encore : « (...) les flottes artisanales — qui représentent au moins 82% de la flotte mondiale d'après la FAO — reçoivent seulement 19% de ce même montant total. Autrement dit, la répartition des subventions à la pêche est inversement proportionnelle à la composition de la flotte mondiale !

En outre, les chercheurs montrent également que 64% des aides dont bénéficie la pêche industrielle sont des subventions néfastes. Près de la moitié (≥40%) sont d'ailleurs des aides pour l'achat de carburant ».

* en 2016, c'est vers la libéralisation de la pêche électrique que Commission européenne et Conseil (poussés par les Pays-Bas) se dirigeaient.

Suite aux luttes des petits pêcheurs et associations, elle devrait être totalement interdite dans les eaux européennes à partir du 1er juillet 2021. Une date qui devait « garantir une période de retrait progressif pour permettre au secteur de s'adapter ». Mais les industriels des Pays-Bas qui ont des succursales dans plusieurs pays pourront continuer à utiliser la pêche électrique avec leurs chalutiers ayant obtenu une dérogation, dans la limite de 5% de la flotte de chaque pays.

Aucune nouvelle dérogation ne devrait être octroyée bien mais un nouveau chalutier de 81 m vient d'être inauguré (?). Quant à la recherche scientifique, utilisée de manière abusive par les Néerlandais, elle sera plus strictement encadrée.

Toutes les autorisations à caractère « exceptionnel » disparaîtront. Le nombre de bateaux sera donc drastiquement réduit. Une quarantaine de navires néerlandais devaient perdre leur autorisation à partir de 2019

* le label MSC : En 1997, l'état des écosystèmes marins ne faisant que se dégrader, le WWF et le géant de l'agroalimentaire Unilever créent le label MSC (Marine Stewardship Council) qui promettait au grand public d'acheter du poisson "sans se sentir coupable" car le secteur de la pêche allait devenir durable.

Malheureusement, la désillusion est amère pour ceux qui ont soutenu le lancement et la démarche de cet écolabel. Des critiques de plus en plus nombreuses et sévères mettent en cause le manque d'ambition du label, d'application de ses standards et d'impartialité du processus de certification.

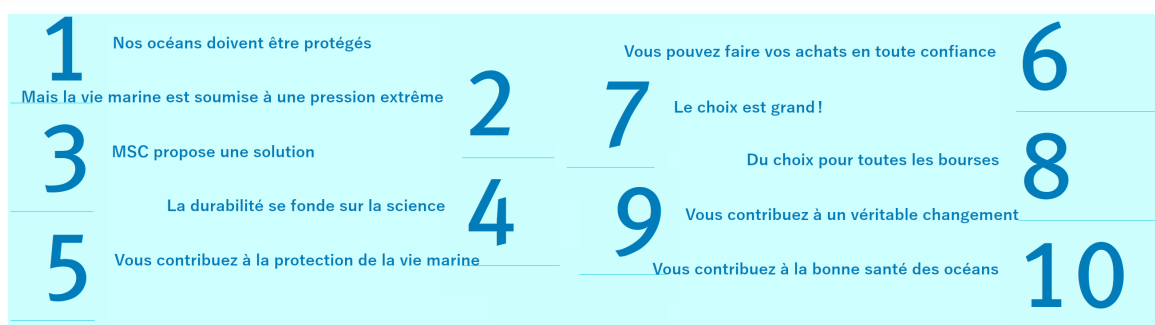
Alors, label ou pas label?

"Il faut surtout pêcher mieux, renchérit David Mouillot. Les bateaux de pêche vont parfois sur des zones très

éloignées, ce qui occasionne une énorme consommation de carburant, alors même que les prises de poissons dans ces zones ne sont pas rentables et que cette pêche n'est viable que grâce aux subventions".

Les chercheurs estiment que la production de gaz carbonique issu de cette pêche issue des zones très éloignées est supérieure de 25% par rapport aux données officielles (par la consommation du fioul et l'extraction de poissons qui, en mourant naturellement, restent dans les fonds marins et en nourrissent les différents organismes comme des pompes à carbone).

Xavier



10 raisons de choisir MSC? Un label qui promettait au grand public d'acheter du poisson sans se sentir coupable. Greenwashing ou label qui demande à devenir plus exigeant?

<https://www.msc.org/be/fr-be/comment-agir/10-raisons-de-choisir-le-label-msc>



Bibliographie

<https://www.bloomassociation.org/>
<https://www.20minutes.fr/planete/1940659-20161012-sciences-ecologie-heritage-commandant-cousteau-laisse>
https://fr.wikipedia.org/wiki/Jacques-Yves_Cousteau#Cousteau_et_l'environnement
<https://www.encyclo-ecolo.com/Surp%C3%AAche>
<https://www.techno-science.net/actualite/peche-industrielle-inflige-double-peine-bilan-carbone-N20158.html>
<https://www.stonenote.net/societe/techniques-peche-industrielle/>

C'est quoi la pêche artisanale, la « petite pêche côtière » ?

65% des pays la définissent selon la taille des bateaux avec des embarcations allant de 5 à 15m, d'autres se basent sur le tonnage de jauge brute, la puissance motrice ou encore le type d'engins utilisés.

Pour l'UE et beaucoup de pays, la pêche artisanale correspond aux navires de moins de 12m hors tout, sans art traînant.

Pour la France néanmoins, la pêche artisanale désigne tout navire de moins de 25m avec armateur embarqué.

Pour les ONG, la définition serait le plus souvent une pêche de petite échelle, le plus souvent côtière, aux techniques de pêche pour la plupart basées sur des engins de type dormant (filets, casiers, lignes) et surtout à dimension humaine (le propriétaire du navire travaille à bord) avec un

ancrage territorial fort.

Ces navires, du fait de leur petit champ d'action, sont extrêmement dépendants de la santé de l'écosystème marin et de l'abondance des espèces qu'ils ciblent. Leurs stratégies de pêche visent à alterner les zones de pêche et les espèces cibles tout au long de l'année afin de ne mettre à mal tel ou tel stock et à pouvoir continuer à pêcher longtemps sur cette aire géographique.

En pratiquant la vente directe, ces marins pêcheurs n'ont pas succombé à la tentation des subventions publiques des 40 dernières années, refusant le dogme du « toujours plus grand ». Cette petite pêche artisanale est adaptée à son environnement.

Mais attention, toutes les pêcheries côtières ne sont pas durables : « *Small is not always beautiful* ». Il existe de bonnes pratiques au niveau industriel comme des exemples de pêche destructrice à petite échelle.

Néanmoins, la petite pêche artisanale détient intrinsèquement des avantages écologiques, écono-

miques, sociaux et culturels remarquables qui en font « le meilleur espoir des pêches durables ».

La pêche artisanale produit autant de captures pour la consommation humaine que la pêche industrielle en utilisant un huitième du carburant brûlé par la grande pêche. Elle utilise des méthodes de pêche sélectives et rejette très peu de poissons. La majorité des captures est utilisée pour la consommation humaine.

En Europe, la proportion des navires de moins de 12 m atteint 82% de la flotte globale. Au Royaume-Uni, les petits navires représentent 77% de la flotte britannique et 65% des emplois temps plein du secteur, malgré cela, les pêcheurs artisans n'obtiennent que 4% des quotas de pêche ! C'est pourquoi l'une des mesures phares demandées au nom de la petite pêche artisanale est un accès prioritaire aux quotas.

La pêche artisanale emploie 12 Millions de personnes dans le monde.

Et la pêche industrielle ?

Les pêches industrielles rejettent entre 8 et 20 millions de tonnes de poissons par an.

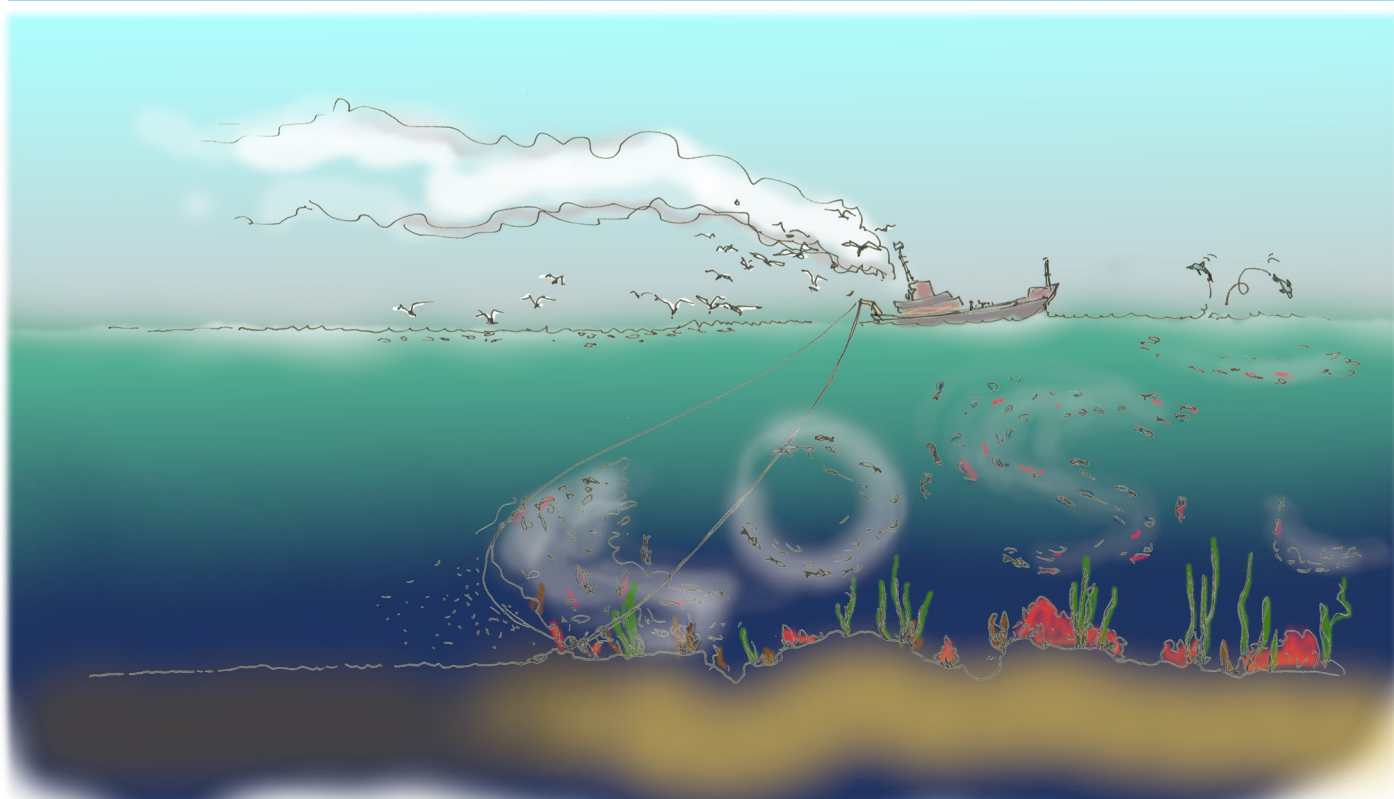
Les flottes industrielles capturent 35 millions de tonnes de poissons qui sont transformées en farines animales pour les élevages de volailles, de porcs et de poissons.

Au niveau mondial, un pêcheur industriel reçoit en moyenne 187 fois plus de subventions au gasoil par an qu'un pêcheur artisan bien que ceux-ci pêchent quatre fois plus de poissons par litre de fioul utilisé.

« Cet avantage donné aux pêches industrielles est injuste et aurait mené dans n'importe quel autre secteur d'activités à une rébellion des individus concernés (...) » commente le chercheur Jennifer Jacquet.

La pêche industrielle emploie 0,5 Million de personnes dans le monde.

D'après <https://www.bloomassociation.org/nos-actions/nos-themes/campagne-peche-durable/la-peche-artisanale/>



ECO-VIE vous convie

HUMUSATION

visioconférence de Francis BUSIGNY



"donner la vie après sa mort
en régénérant la terre"

L'obstacle à lever, c'est la loi.
Seules l'inhumation et l'incinération
sont autorisées en Belgique

mardi 2 mars à 19h30

inscription obligatoire pour recevoir le lien
de la visioconférence via eco-vie@skynet.be



PHILOSOPHIE DE LA SOLLICITUDE ET DE LA BIENVEILLANCE (le Care)

Gadget promotionnel, effusion politique ou projet de société ?

L'altruisme est actuellement de plus en plus présent dans les discours politiques. On y entend d'une manière récurrente la même formule : se protéger, protéger les autres et surtout les plus vulnérables. La compassion est à l'ordre du jour des agendas politiques. La société égoïste est bannie et l'injonction comparable à un précepte religieux ou slogan d'une compagnie d'assurances est même assortie de pénalités en cas de négligence.

Dans cette foulée du soudain souci envers son prochain, Charles Michel, président du Conseil Européen, s'empare du concept dans son message pour la conférence sur l'état de l'Union (8 mai 2020), et appelle de ses vœux une « *société de la dignité et de la bienveillance* ». Pas loin de lui, après avoir rappelé le rôle indispensable des « Premiers de cordée », un autre chef d'état européen francophone crée un « Comité Analyse Recherche Expertise », instance chargée de le conseiller et de le guider dans les matières médicales et sociales. En langage hexagonal cela fait « CARE » et le choix des mots pour leurs initiales, bien sûr, est expressément voulu. Il rejoint le concept moderne et terme anglais CARE qui se traduit par « soin ». Dans les feuillets américains, on se quitte, en se disant « *Take care* » (prenez soin de vous), préoccupé (du moins en paroles) de la santé et du moral de son interlocuteur !

La pensée du « CARE » a été élaborée aux USA. On le doit à la philosophe Carol Gilligan et à la politiste Joan Tronto (toutes deux féministes) qui ont voulu radicalement introduire des enjeux éthiques dans le politique. La caractéristique de la pensée « CARE » est le terme « vulnérable ». Pour le Larousse, est vulnérable celui « *Qui est exposé à recevoir des blessures, des coups. Qui est exposé aux atteintes d'une maladie. Qui peut servir de cible aux attaques d'un ennemi* ». Autrement dit, est vulnérable, celui qui est en position de faiblesse. Et il nous est demandé d'avoir l'aptitude à la bienveillance, à prendre soin d'autrui avec bienveillance.

Cette aimante incitation va de soi. Qui refuserait un monde différent, moins brutal, moins violent ? Qui s'opposerait à une société moins dure ? Qui dénierait ces belles expressions, au charme empreint d'évidence ? A travers ces belles formules énoncées par le politique ou à travers l'événementiel organisé par certains médias (ex. Viva for Life = appel aux dons = « charity business » = charité et affaires pour certains, pour d'autres humiliation), certains pourraient y reconnaître un parfum de « Peace and Love », ou d'« Utopia » !

« Or, comme c'est souvent le cas pour les vérités d'évidence, ce commandement n'a rien de naturel ; il relève d'une construction de valeurs et d'une conception de l'humain » écrit E. Pieiller.

Quelles valeurs révèlent la bienveillance ?

C'est d'abord reconnaître l'existence de ce monde dichotomique voire antagoniste. Ceux qui sont faibles et vulnérables, d'un côté, ceux qui sont forts et puissants de l'autre. Mais le monde n'est-il pas construit sur cet antagonisme ?

C'est ensuite demander voire exiger des individus seuls (souvent les plus pauvres) de prendre soin des plus faibles.

En analysant d'un peu plus près ces valeurs de « bienveillance » civique ou religieuse, on est en droit de se demander si nous participons vraiment au fondement d'un autre projet de société effectivement et concrètement mis à l'œuvre ou, au contraire, si nous sommes témoins, parfois malgré nous, d'une morale paternaliste, de bons sentiments (notion imprécise), d'un regard condescendant vers ceux vivant dans la précarité, d'une inclination charitable voire magique, d'un nouvel avatar de l'assistanat, ruse du néolibéralisme ? Notre attitude à forte charge émotionnelle n'est-elle pas faussement naïve ?

De plus, la notion de « bienveillance », même si elle se dit réparatrice, n'est pas aussi limpide qu'elle en a l'air. Elle nous rend coupable et non responsable (on ne se mouille pas trop). Elle nous rend complice (passif car notre confort et notre sécurité ne sont en rien altérés) et non impliqué (non combatif). Ainsi, je sauve ma tête,

pas ma conscience. Le CARE a donc ses limites. Par ailleurs, qui sera choisi comme objet politique de la bienveillante attention : les enfants, les « vieux », les chômeurs, les ouvriers menacés de licenciement... ? Jusqu'à présent, rien n'implique que le plus faible doive être protégé par les plus forts, ces « premiers de cordée » !

La riche Belgique, un pays de pauvres. Des chiffres alarmants

En Belgique, la pauvreté est en hausse. 15 % de belges vivent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire une personne sur sept, c'est-à-dire un million et demi d'individus.

Sur 420.000 enfants en Belgique, 1 sur 4 vit sous le seuil de pauvreté en Wallonie. La situation est d'autant plus critique à Bruxelles, où 4 enfants sur 10 vivent sous le seuil de pauvreté. Le risque de pauvreté chez les moins de 16 ans est resté constant au cours des dernières années. Or, les économistes le disent « *il n'y a pas de dépen- se en matière de petite enfance, il n'y a que de l'investissement. Quand on met 1€ dans les 1000 premiers jours de la vie, on se garantit une économie entre 4 et 8€ avant les 18 ans de l'enfant selon les spécialistes* ».

Avec ou sans bienveillance, que reste-t-il pour les derniers de cordée, ceux-là qui vivent opprimés ? L'oppression, ce n'est pas seulement accabler les gens, c'est surtout permettre à ceux qui vivent au sommet de la société de se débarrasser de toutes sortes de responsabilités et, par le biais du discours politique et médiatique, de les transférer sur le dos de chaque citoyen.

Ne soyons pas dupes des jolis tours de passe-passe. Les crises actuelles, qu'elles soient liées aux problèmes sanitaires, écologiques, atteintes aux droits de l'homme, pouvoirs d'un dictateur n'ont ni réduit les égoïsmes ni

entamés les priorités accordées aux intérêts de certains particuliers. Bien au contraire.

En choisissant la stratégie de la bienveillance qui tend à nous culpabiliser de ne pas assez l'appliquer, le politique occulte l'approche objective : analyse de la répartition et la (re)distribution des revenus, analyse du concept de pauvreté et sa mesure dans les différents groupes de la population, analyse de la dynamique propre à la pauvreté, etc.

Pour gouverner la société, au-delà d'une différence de degré, nous choisirons plus profondément une différence de nature, et, à la suite de Nelson Mandela, nous proclamerons « *Vaincre la pauvreté n'est pas un acte de charité, c'est un acte de justice* ».

Jean-Jacques MONTIGNIES

Bibliographie

Brugère, F., *Il faut construire de la bienveillance non seulement dans la morale, mais aussi en politique*, Libération, Paris, août 2016

Brugère, F., *L'Éthique du care*, P.U.F., Que Sais-je, Paris 2017

Direction générale Statistique, *Taux de risque de pauvreté selon sexe, âge pour la Belgique*, 2018 : <https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?view=2bba67cd-1f8f-4d66-a6b3-b853d209b371>

Jonas, H. *Le principe de responsabilité, Une éthique pour la civilisation technologique*, 1979, Edit. Le Cerf, Paris, 1990

Laugier, S., article « *Care* », Encyclopædia Universalis

Morin, E., *Changeons de voie*, Denoël, Paris, 2020

Pieiller, E., *Réinventer l'humanité, La tyrannie de la bienveillance*, in le Diplo

Tronto, J., *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, La Découverte, Paris, 2009

Vallaud-Belkacem, N., *La Société des Vulnérables*, Gallimard, Paris, 2020

ÈNE PAIRE DE PLANTES D'ICHI

El poreau (le poireau) *André Leleux*

Ein comarate à mi, i s' a fait opéper
I-a faulu èrsaquer tous lés poils de d'sus sin vinte
Y-a d'quoi s'épouvanter, et te va vite camprinte,
'Coute el camparaison avec ein gardénier :

T' n' es pu maîte de t' gardin. M'n heomme i vint l' cueauder
I comminche tout duch'mint. Après, i prind canfiance
I queurt... et v'là qu' in puque du crueau, sins doutance,
I-èrsaque ein beau poreau. Te n' s'reos nin écaudé?

Un de mes amis s'est fait opérer
Il a fallu lui raser tous les poils du ventre
Il y a de quoi avoir peur, et tu vas vite comprendre
Écoute la comparaison avec un jardinier :
Tu n'es plus maître de ton
Jardin. Un jardinier vient l'entretenir
Il commence doucement. Après, il prend confiance
Il court... et voilà qu'en plus des mauvaises herbes, sans s'en
rendre compte,
Il arrache un beau poireau. Tu ne serais pas échaudé?

Le poireau

ALLO ... TATIE SYLVIA?

Je voudrais trouver une recette pour nettoyer naturellement la cuvette du WC. J'en ai marre des produits « cracra » mais je ne veux pas non plus avoir une cuvette malpropre

D.M.

Bonjour,

Vous trouverez une recette, pour un entretien régulier, à base de vinaigre dans le tome 1 des *Cahiers de Tatïe Sylvia* « Mes produits d'entretien maison » à la page 31.

Dans le tome 2 des *Cahiers de Tatïe Sylvia*, vous pourrez lire, toujours pour un entretien régulier, deux recettes pour confectionner un gel wc à base de bicarbonate de soude et de vinaigre (pages 20 à 23) et à la page 24, vous découvrirez la pastille désinfectante et détartrante à base d'acide citrique et de bicarbonate de soude (cette recette convient pour un nettoyage plus intensif).

Maintenant si vous n'avez pas le temps de confectionner vous-mêmes vos pastilles, voici une recette très simple et qui ne nécessite que deux ingrédients :

1 petit verre à eau d'acide citrique
1 litre d'eau

- Pour commencer, vous allez vider l'eau de la cuvette des wc en brossant le fond de la cuvette avec la brosse des wc (vous allez voir, ce simple mouvement de va-et-vient évacuera l'eau, c'est très facile).
- Pendant ce temps-là, faites bouillir votre litre d'eau.
- Versez cette eau chaude dans la cuvette et dispersez le verre d'acide citrique sur les parois et le fond de la cuvette.
- Laissez agir. Plus le temps de pose sera long, plus le produit sera efficace. Je vous conseille de laisser poser toute la nuit.
- Le lendemain matin, il ne vous reste plus qu'à frotter votre wc avec votre brosse et voilà c'est tout.

C'est une recette qui ne demande que peu de temps de préparation et pas trop d'effort non plus 😊 et cerise sur le gâteau, l'acide citrique est inoffensif pour les fosses septiques.

On le trouve facilement dans les magasins de bricolage, les drogueries, sur les sites internet mais aussi à Mouscron au magasin « En Vrac ».

Voilà, j'espère avoir répondu à votre question, n'hésitez pas à me dire ce que vous pensez de cette recette si vous la réalisez.

Tatïe Sylvia



NOURRIR ou NE PAS NOURRIR ?

Là, est la question

En ce qui me concerne, la question trouve rapidement une réponse. Oui, je nourris la faune de mon jardin en hiver et ce pour diverses raisons dont celle de me permettre de montrer les oiseaux à mes petits-enfants.

Commençons par une banalité, en hiver, les oiseaux trouvent moins de nourriture, alors qu'ils ont besoin d'énergie pour maintenir leur température corporelle, cette dernière étant, par ailleurs, plus élevée que la nôtre. Les insectes ont disparu ou se sont cachés. Les fruits et graines peuvent nourrir la faune pour peu qu'ils soient présents et variés mais aussi que la pluie, le gel et la neige ne rendent pas leurs recherches plus difficiles, voire impossibles. À cela, il faut ajouter que les jours plus courts offrent moins de temps pour trouver à manger et qu'il leur faut tenir vis-à-vis du froid mordant des longues nuits de cette saison.

Afin d'aider la faune (il y a aussi des mammifères qui fréquentent mon jardin), je varie l'offre en nourriture avec des mélanges de fruits et des mélanges de graines. Attention, pas m'importe quoi, le pain n'est donné qu'à raison des miettes de la table par exemple. En ce qui concerne mes mélanges, ils sont composés de pommes, poires, mélange de six doses de tournesol noir pour deux de graines de niger et une de graines d'arabette et, si j'ai pu en mettre au congélateur, des glands, noix, noisettes...

Pour les besoins en eau libre, demande aussi forte que celle de la nourriture, je place en différents endroits,

des récipients peu profonds, au sol, et je vérifie s'il y a de l'eau libre régulièrement et tous les jours par temps de gel. Je laisse traîner les feuilles tout l'hiver, les animaux vont dessous y chercher les graines et des invertébrés. Comme je n'utilise plus de plateau nourrisseur (vecteur de maladie), je me fais des récipients à partir de bouteilles en plastique. J'y découpe deux accès, au tiers inférieur, et juste dessous, je les perce pour les traverser avec un bâtonnet perchoir. Je les présente hauts et à l'abri des chats. Il y a un point avec lequel il faut absolument faire attention, ce sont les baies vitrées car les oiseaux peuvent venir s'y fracasser la tête en imaginant pouvoir les traverser. Lorsque je mets les graines dans le contenant suspendu, je n'oublie pas d'en jeter au sol mais j'alterne les endroits afin que la nourriture n'y traîne pas trop longtemps. J'ai, bien entendu, des arbustes à fruits afin d'offrir et un refuge et de la nourriture. C'est ma vision du B&B garden. Mais surtout, l'observation au jardin m'apprend qu'il



est visité par les 3 espèces de mésanges (bleue, charbonnière et orite), le chardonneret... d'où les graines en conteneur suspendu, le moineau domestique, le pinson des arbres, l'accenteur, le troglodyte, le rouge-gorge, la tourterelle turque, le choucas des tours... d'où les graines au sol, le merle noir... d'où les fruits au sol. Je ne mets pas de maïs car il y en a suffisamment, pour ne pas dire trop, dans la campagne environnante.

Des questions ? Dans l'encadré ci-contre, quelques pistes et coffrets à idées. Et si une question reste tout de même sans réponse, n'hésitez pas, un petit mail.

Martin

Voici quelques liens régionaux où on vous parle de nourrissage des oiseaux :

Le service environnement de la ville de MOUSCRON :

<https://www.facebook.com/cellule.environnement/posts/3826620870690913>

Le CRIE de MOUSCRON : [https://](https://lamangeoireduquartier.org/?PagePrincipale)

[lamangeoireduquartier.org/?PagePrincipale](https://www.facebook.com/310703533121/posts/10158367236028122/)

<https://www.facebook.com/310703533121/posts/10158367236028122/>

La section LES FICHAUX, section MOUSCRON des Cercles des Naturalistes de Belgique : <https://www.facebook.com/groups/les.fichaux/permalink/1834651660017313>

La section LYS-NATURE, section COMINES-WARNETON des Cercles des Naturalistes de Belgique : site <http://www.lys-nature.dafun.com/> page FB <https://www.facebook.com/lysnature/>

NATAGORA : https://www.natagora.be/oiseaux-admis?gclid=Cj0KCQiAoab_BRCxARIsANMx4S6WatsbT8RIBf07U36AKsHZGB6TFIncWfZR1fmXTuei3bk1tS8KOPQaAI9NEALw_wcB

L'HOMME et L'OISEAU.

PRATIQUE

... les CONSEILS d'ECO-VIE

TRUCS et ASTUCES

Janvier – février 2021

Bonjour et meilleurs vœux à tous, que la sérénité emplisse vos cœurs et vos têtes pour vous tous et vos proches. Que 2021 soit l'année des challenges écologiques, éthologiques et éthiques. Que vous puissiez vous porter bien et être moteur de changements, voilà mes souhaits les plus sincères pour la planète entière.

J'espère que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année malgré les conditions sanitaires et je profite de l'occasion pour remercier Martine qui nous fait part d'une astuce qui, en ces lendemains de fête, ne peut que nous servir ...

Martine a laissé brûler son plat et a utilisé un truc hyper efficace (je l'ai testé aussi dans les mêmes conditions et c'est vraiment hallucinant). Elle a mis, dans son plat qui a bien attaché, de la poudre à lessiver, y a ajouté un peu d'eau (histoire de lui donner la consistance d'une pâte à crêpes) et a remis le tout sur le feu (façon de parler hein, n'allez pas couper du bois et faire un feu de joie pour ravoir votre casserole propre hein 😊). Elle a fait bouillir quelques minutes et, Ô miracle (c'était là, la magie de Noël), un coup de rinçage et la casserole était propre.

Ce truc lui vient de sa kiné qui le tient elle-même de sa grand-mère si j'ai bien compris.

Alors bien entendu je préfère utiliser ma poudre à lessiver faite maison que l'industrielle hein, elle est tellement simple à faire et tellement efficace tout en étant respectueuse de l'environnement et de mon porte-monnaie ... (voir recette dans le cahier de Tatïe Sylvia Tome 2 page 30)

Pour poursuivre avec les petits dégâts occasionnés lors des repas de famille, un grand classique : la tâche de vin rouge sur la nappe : imbiblez la tâche de vinaigre blanc, laissez le vinaigre travailler pendant une heure au moins (moi, je laisse la nuit pour être sûre lol) puis rincez. Si la tâche n'est pas tout-à-fait partie, humidifiez de nouveau, mettez du bicarbonate de soude et du produit de vaisselle, terminez par une dose de vinaigre blanc. Le vinaigre va entrer en réaction avec le bicarbo-

nate qui entraînera le produit de vaisselle dans sa course et nettoiera la tâche pour vous.

Vous avez oublié le plateau de fromages dans le frigo et toute la maison embaume de son délicat parfum (surtout celui du maroilles bien à point) à chaque ou-



Virginie



ECO-VIE JUNIOR

GRISOU raconte ...

LA GRIVE ... LES GRIVES...

Ca y est ! Je l'ai revue ... elle ... la grive litorne !
Rappelez-vous, je l'avais rencontrée déjà,
dans le jardin, et je vous avais raconté com-
bien elle était belle, combien elle aimait man-
ger les pommes tombées sur le sol. Elle passe
chez nous lors de sa migration.

Voyez, c'est elle en ce mois de décembre
2020, n'est-elle pas magnifique ?

Je vais demander à mon ami Martin de nous
en dire un peu plus sur cette grive litorne. Lui,
qui donne des formations sur les oiseaux du
jardin, est l'homme de la situation ...

Hein?
Grive
licorne?



Martin dis-nous comment la reconnaître et qu'est-ce qu'elle fait dans mon jardin ?

Bonjour Grisou, la grive litorne est grande, robuste. Son plumage est contrasté comme tu peux le voir sur la photo de Marc, ton maître. Sa tête est grise, son dos brun, son croupion gris, sa poitrine est piquetée de points noirs, son ventre est blanc et sa queue noire.

La plus grande partie des grives litorne européennes niche dans les Pays scandinaves, chez nous elles sont des visiteuses d'hiver. Elles peuvent soit traverser notre pays, soit s'y installer si la météo le permet. Il y a aussi des grives litorne en Allemagne et aux Pays Bas et celles-là aussi viennent ou passent chez nous. Dans ce cas-là, on les appelle des migrateurs partiels. Et en parlant d'appeler, connais-tu le nom savant de cette grive ? ... Elle s'appelle « *turdus pilaris* », c'est du latin ... *turdus* signifie grive et c'est de ce nom latin que vient le nom de la famille des grives : les *turdidés*.

Son cri en vol c'est « Tchak Tchak », c'est sec et c'est souvent répété deux fois.

Merci Martin, je sais qu'il existe aussi d'autres sortes de grives, tu peux me rappeler leur nom ? Tu me l'as déjà dit, mais mon grand âge fait que j'oublie parfois ;))

Et bien voilà Grisou, si dans ton jardin tu possèdes quelques coins un peu "sauvage" et que tu n'y utilises pas d'anti-limace et autres produits nocifs (et je sais que ton jardin remplit ces deux conditions), la grive musicienne y sera certainement vue. Pour la grive mauvis, tout comme la grive litorne, il faut avoir un assez grand jardin mais surtout des massifs d'arbustes à fruits pour les oiseaux. La grive draine, elle, est la plus méfiante de toutes.

Et voilà, maintenant je sais tout et, qui sait, peut-être que tu pourras me donner plus de détails si un jour, je rencontre une autre sorte de grive dans mon jardin (la musicienne vient nous rendre visite aussi)

À bientôt pour une autre aventure

Grisou

Vous désirez soumettre un article ? Merci de nous le faire parvenir **avant le lundi 15 février** (par mail ou courrier).

Prochain comité de rédaction : 17/02/2021 en visioconférence à 15h30 si vous voulez y participer, contactez Sylvia par mail eco-vie@skynet.be pour qu'elle puisse vous transmettre le lien zoom

AGENDA : JANVIER – FEVRIER - MARS

Activités ponctuelles

Janvier

Le samedi 16/01* 10h30 : AG (voir page 4)

Février

Le mardi 02/02* 19h30 : Low Danger Zone – conférence débat avec Pierre Courbe et Véronique Holander d'IEW (voir page 5)

Mars

Le mardi 02/03* 19h30 : Conférence-débat sur l'humusation de Francis Busigny (voir page 15)

Le dimanche 14/03 : dans le cadre de la Semaine de l'eau une activité familiale menée par Martin à la Réserve Naturelle Ornithologique de Ploegsteert (plus d'informations par la suite)

***EN VISIOCONFERENCE (seules activités que nous pouvons programmer pour l'instant en attendant des jours meilleurs)**

Activités régulières

Stretching postural Leers-Nord ET Mouscron :
en visioconférence actuellement et en présentiel dès que l'actualité COVID 19 le permet

Atelier de percussion: reprise dès que les dispositions sanitaires le permettront



Abonnement - adhésion :

15 euros (min.) ou un virement permanent : 1,25 €/mois (min.)

au BE82 5230 8023 7768 (BIC : TRIOBEBB).

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs